

ALLOCATION SPORTIVE UNIVERSELLE – A S U 2011/2012

La Commission Culture et Loisirs a décidé la mise en place de l'Allocation Sportive Universelle : A.S.U. Celle-ci vous permet d'obtenir une participation à votre activité sportive une fois dans l'année

CRITERES D'OCTROI

- L'allocation sportive universelle sera effective pour **la SAISON 2011/2012** (*aucune facture d'activité antérieure à cette date ne sera prise en considération*)
- L'allocation sportive universelle est instaurée en lieu et place de la subvention des prestations sportives proposées par la Commission Culture et Loisirs
- Etre adhérent au CIE Bourse.
- Seuls les adhérents ouvrants-droit Paris et les adhérents ouvrants-droit Province pourront bénéficier de l'allocation sportive universelle une fois par an.
- Cette allocation est calculée en fonction des ressources, mais est ouverte à tous les ouvrants-droit, quels que soient les revenus.
- Si une participation du CE ou de l'employeur a été reversée, l'allocation qui vous sera attribuée sera calculée en conséquence de ce qui aura été indemnisé par ce dernier.
- Les ayants-droit pourront bénéficier des contremarques sportives proposées par la Commission Culture et Loisirs sans subvention au prix collectivité.
- L'activité sportive doit être pratiquée au sein d'un club ou d'une association
- La facture remise au CIE Bourse devra être nominative
- La facture remise au CIE devra être établie pour une durée de 1 an
- La facture remise au CIE Bourse doit être acquittée
- La facture devra être éditée par un organisme reconnu, aucune facture de particulier ne sera prise en compte
- Les adhérents appartenant à l'Association Sportive de la Bourse (A.S.B.) ou aux sections rattachées ne pourront bénéficier de l'ASU

DEPOT DU DOSSIER

DU 2 AVRIL 2012 AU 30 AVRIL 2012 DANS NOS LOCAUX

Pour des raisons de traitement de dossier, le cachet de la poste ne fait pas foi.

Les demandes sont à envoyer ou à déposer au :

CIE BOURSE – Allocation Sportive Universelle – A. S. U. - 26 rue Feydeau - 75002 PARIS

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 01 40 13 56.60

ALLOCATION SPORTIVE UNIVERSELLE – A S U 2012

Documents à fournir ainsi que le bulletin de demande pour constituer votre dossier.

- Photocopie de l'avis d'imposition 2011 complet sur les revenus 2010
- Photocopie du dernier bulletin de salaire à l'exception des retraités
- Facture nominative détaillée avec la date de référence de l'activité dûment réglée en euros
- Photocopie de la contremarque ou de la carte d'adhésion au prénom et au nom de l'adhérent
- Formulaire ci-dessous dûment rempli
- Attestation de non participation financière du CE ou de l'employeur ou attestation de participation de ces derniers indiquant le montant octroyé

Attention :

- *Le montant de cette allocation sera prise en compte dans votre consommation lors de l'attribution d'activités du CIE (comme les colonies, la billetterie, les vacances ...).*
- *Grace à votre matricule vous pouvez accéder à vos informations personnelles sur notre site internet. Veillez à l'exactitude de ces informations (adresse personnelle, ayants-droit inscrits ; numéro de téléphone).*

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON CONFORME ou HORS DELAI NE SERA PAS TRAITE ET IMPLIQUERA UN REFUS SYSTEMATIQUE.

La bonne constitution de votre dossier est à votre charge. Aucun rappel de document ne sera effectué.
Nous vous recommandons d'agrafer tous vos documents.

BULLETIN DE DEMANDE

Nom et Prénom : _____ N°Adhérent : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal et Ville : _____

☎ Domicile : _____ Portable : _____ ☎ Bureau : _____

Date d'entrée et le nom de la Société - _____

Adresse @mail : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse de l'organisme : _____

☎ Organisme : _____

Date :

Signature :